

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3062

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) :

objet : Dissolution de l'association Techlid - Intégration des personnels en charge du développement économique à la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3062**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Dissolution de l'association Techlid - Intégration des personnels en charge du développement économique à la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique visant à garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Celle-ci s'exprime, d'une part à travers la communauté d'entrepreneurs "LYVE" et, d'autre part à travers une animation économique territorialisée à l'échelle des Conférences territoriales des Maires (CTM) via un réseau de développeurs économiques.

La Métropole s'appuie ainsi sur un réseau de 13 développeurs économiques territoriaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement ou de retournement.

I - Contexte de la dissolution de l'association Techlid

Depuis 2000, l'association Techlid, créée en 1988, opère l'animation économique sur les CTM Ouest Nord et Val d'Yzeron. Pour réaliser ces missions, Techlid a perçu en 2018 une subvention de la Métropole de 182 500 €.

Jusqu'en 2015, l'association Techlid rassemblait les Communes de Tassin la Demi Lune, Écully, Limonest, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Lissieu et La Tour de Salvagny. Les Communes de Tassin la Demi Lune et Écully ont quitté l'association depuis cette date. Techlid réunit également les acteurs économiques locaux : association des chefs d'entreprises (APADLO), banques, professionnels de l'immobilier d'entreprise, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint Étienne Roanne, Campus Lyon Ouest Écully.

Le territoire d'intervention de l'association au titre de l'animation économique métropolitaine bénéficie aujourd'hui aux 14 Communes des CTM Ouest Nord et Val d'Yzeron alors que seules 6 Communes sont membres contributives de l'association. En conséquence, le 19 juin 2018, prenant acte de la compétence économique métropolitaine, l'assemblée générale extraordinaire de Techlid a pris la décision de dissoudre l'association, au 31 décembre 2018.

La Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des Communes situées sur son territoire, les compétences en matière de développement économique. Elle souhaite maintenir une homogénéité d'actions sur l'ensemble du territoire métropolitain au titre de l'animation économique de proximité.

II - Enjeux en matière de politique publique

L'animation économique de proximité permet, à travers un réseau de développeurs économiques territoriaux, d'assurer un relais efficace entre les entreprises, leurs projets et les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement des entreprises, qu'il s'agisse de la Métropole en propre (implantation, extension ou relocalisation, environnement urbain, opérations d'aménagement ou de requalification des zones d'activité, projets liés aux déplacements, aux économies d'énergie, à l'innovation ou aux relations internationales, etc.) ou de tout autre acteur pouvant apporter un soutien aux entreprises (chambres consulaires, Région Auvergne-Rhône-Alpes, pôles de compétitivité, etc.).

Pour chaque développeur économique, les objectifs partagés et les indicateurs associés sont les suivants :

- accompagner environ 100 entreprises dont 50 entreprises stratégiques : comptes clés (principaux employeurs du territoire), leaders (entreprises de taille intermédiaire), pépites potentielles (petites et moyennes entreprises -PME- et très petites entreprises -TPE- en hyper croissance), start-up,
- renforcer les échanges Métropole-Communes en organisant des points réguliers avec les Communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale,
- poursuivre l'offre de services du territoire aux entreprises en organisant des comités techniques du développement économique réunissant la Métropole, les Communes et les acteurs du développement économique (CCI Lyon Métropole Saint Étienne Roanne et Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, notamment),
- par la connaissance acquise du territoire et des entreprises, alimenter la stratégie de développement économique de la Métropole et la relayer auprès des acteurs économiques.

III - Objectifs partagés entre la Métropole et les 14 Communes des CTM Ouest Nord et Val d'Yzeron et transfert de l'activité de l'association

Dans le contexte de dissolution de l'association Techlid et du fait des enjeux de politique publique associés, les objectifs de la Métropole sont de :

- garantir une continuité dans les actions menées jusque-là par l'association sur son territoire de mission en matière d'animation économique locale et d'accompagnement des entreprises locales,
- garantir une mise en œuvre de ces actions dans la proximité et en lien étroit avec les Maires des CTM Ouest Nord et Val d'Yzeron.

Pour ce faire, la Métropole, au titre de sa compétence en matière de développement économique sur l'aire métropolitaine, souhaite reprendre l'activité de l'association portant sur les missions d'animation économique de proximité. A ce titre, la Métropole procédera à l'intégration des 3 salariés concernés de l'association Techlid affectés à ces missions.

L'intégration de ces personnels est fondée sur l'article L 1224-3 du code du travail régissant les transferts d'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé au bénéfice d'une personne publique dans le cadre d'un service public administratif. En application de l'article du code du travail précité, la Métropole doit proposer aux 3 salariés concernés, un contrat de droit public reprenant les clauses substantielles de leur contrat d'origine (rémunération, type de contrat, fonctions). En cas de refus des salariés d'accepter le contrat proposé, leur contrat prend fin de plein droit.

En conséquence, et en phase avec les objectifs précités, la Métropole convient de :

- reprendre en gestion directe l'animation économique sur les CTM Ouest Nord et Val d'Yzeron,
- transférer les personnels de l'association Techlid concernés par les missions d'animation économique de proximité, soit 3 personnes, au sein de la Métropole,
- conserver une présence physique sur le territoire et donc une implantation locale ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du comité technique du 18 octobre 2018 ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Prend acte de la dissolution, à compter du 31 décembre 2018, de l'association Techlid.

2° - Approuve le transfert à la Métropole des personnels en charge d'une politique publique métropolitaine, soit 3 personnes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.